



BUDGET PREVISIONNEL

Etablir un budget prévisionnel consiste à traduire en chiffres, et à l'avance, le projet de fonctionnement de l'association pour l'année à venir. Il s'agit de **s'assurer que les dépenses envisagées seront équilibrées par les recettes espérées**. Un budget prévisionnel permet ainsi **d'anticiper, d'évaluer les besoins en financement et de programmer les différentes actions**.

■ INTERET

Le budget prévisionnel permet d'évaluer les coûts des différentes activités et du fonctionnement global de l'association mais aussi les recettes et/ou subventions nécessaires à leur mise en œuvre. Il permet également **de faire le point régulièrement et de comparer ce qui a été réalisé par rapport à ce qui était prévu**. Enfin, les **partenaires financeurs de l'association demanderont quasiment toujours le budget prévisionnel** afin d'analyser la faisabilité financière des projets pour lesquels l'association demande un soutien.

Réalisé en amont, le budget prévisionnel de l'année suivante permet d'anticiper suffisamment à l'avance les activités et la gestion de l'association, et de **le joindre aux demandes de subvention**.

■ COMMENT FAIRE ?

Le point de départ est le **compte de résultat de l'année précédente** qui indique le montant effectivement réalisé de l'année n-1. A partir de ce document, il faut **évaluer, poste par poste, ce que seront les charges et les produits de l'année future**. Les comptes de l'année précédente ne sont là que comme aide-mémoire et soutien logistique. Il ne faut en effet pas oublier d'ajouter les charges et les produits de nature nouvelle qui peuvent apparaître aux évaluations futures des charges et produits existants.

La démarche doit être précise et rigoureuse. Tous les chiffres doivent être justifiés, aussi bien en recettes qu'en dépenses. Il ne s'agit pas d'une vague évaluation, mais de la **référence sur laquelle s'appuyer pour piloter le projet et convaincre les éventuels partenaires**. Attention donc à n'oublier aucun poste.

S'il est prévu un achat de matériel ou l'intervention d'un prestataire de services, il convient de demander un devis au fournisseur ou du moins d'obtenir un ordre de grandeur. **Dès que ces dépenses représentent un montant significatif, il est conseillé de les "immobiliser" et de ne passer que les charges correspondant à l'année dans le compte "amortissement"**.

Pour les recettes, la prudence dans l'évaluation s'impose. Les activités peuvent être soumises à fluctuation. La fréquentation peut varier en fonction de la saison, d'une concurrence nouvelle ou tout simplement les prix d'activité peuvent augmenter ou baisser. Bien entendu, la création d'une ou plusieurs nouvelles activités peut radicalement changer le montant à prévoir.

■ REEVALUER/AJUSTER

Lors de l'élaboration du budget prévisionnel, pour parvenir à l'équilibre, il faudra souvent **tâtonner, reprendre la réflexion sur les dépenses afin de les ajuster**. Mais il ne faut pas chercher à tout prix à faire coller recettes et dépenses, en rognant celles-ci de manière irréaliste.

Il est essentiel de noter et de conserver avec le budget prévisionnel les méthodes utilisées.

En savoir plus : <http://www.solfia.org>